



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

PLG/LD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 69

OBJET : Finale vétérans du Morbihan Football

Animation sportive Football

Kerlir Stade Jacques Le Hirez

Samedi 13 mai 2023 de 8h à 20h

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênant.

Vu la demande faite par les services des sports de la Ville de Ploemeur – 1 rue des Ecoles – 56270 PLOEMEUR.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la Finales vétérans du Morbihan football organisée le samedi 13 mai 2023 de 8h00 à 20h00, la circulation sera interdite à Kerlir dans la portion de voie comprise entre le chemin de Kervam et le stade Stade Jacques Le Hirez.

Le stationnement sera également interdit dans cette portion de voie, sur le parking devant le terrain synthétique, sur chemin accès et zone de retournement devant les vestiaires, conformément au plan ci-joint où seuls les véhicules des organisateurs ASG et cadres fédéraux seront autorisés à y stationner.

L'accès riverains devra être maintenu.

Article 2 : Le stationnement du public se fera sur le parking prévu en conséquence conformément au plan ci-joint avec accès terrain par le chemin de la Mer.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : La signalisation réglementaire mise en place sera entretenue par le demandeur.

Article 5 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la cheffe de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

12 MAI 2023

Glaude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



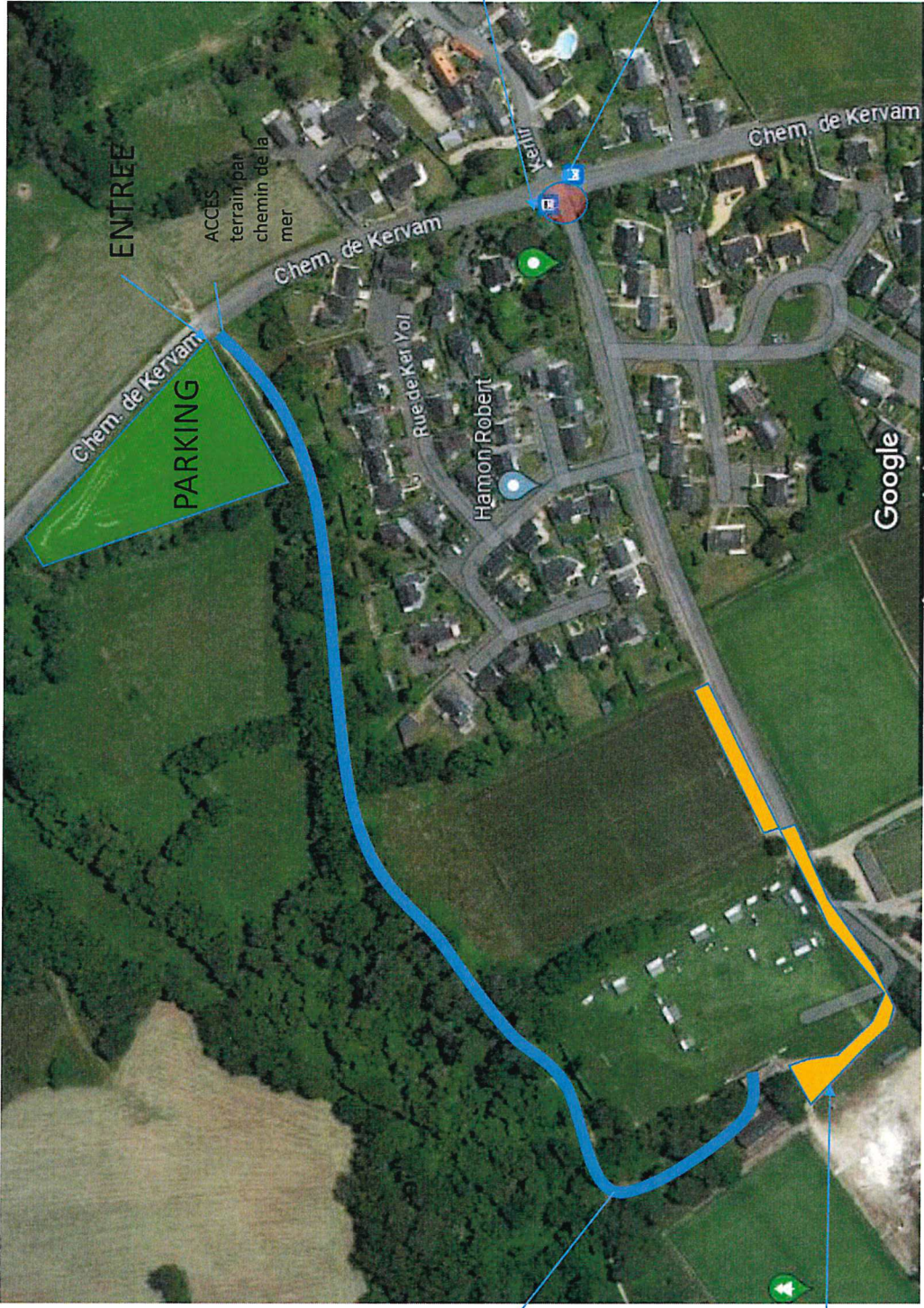
Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

KERLIR Samedi 13 mai finales du Morbihan Football



[Handwritten signature]

acces terrain

Arrete pour Stationnement
des:
Joueurs
ASG dirigeants
Officiels
Arbitres

1 panneau
acces parking

5 barrières
Présence
d'un bénévoles ASG pour
la gestion des habitants
compétiteurs